

DEC22218DAJ

Décision du 15 mars 2022 portant renouvellement du mandat de Mme Françoise ROUDAUT en qualité de Directrice de la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 4 mai 2018 portant nomination de Mme Françoise ROUDAUT en qualité de Directrice de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mai 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} mai 2022, Mme Françoise ROUDAUT, Ingénieure de recherche, est renouvelée dans ses fonctions de Directrice de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

A compter du 1^{er} mai 2022, Mme Françoise ROUDAUT, Ingénieure de recherche, est nommée Directrice de l'unité UAR1306 DSI-UA – Direction Systèmes d'Information-Unité d'Appui pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

